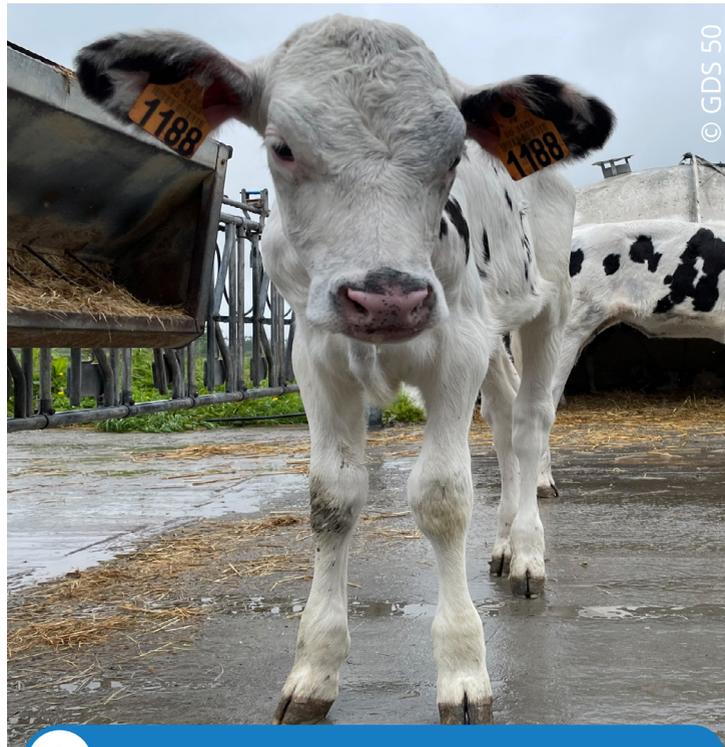


Pourquoi adhérer à la Caisse Complémentaire ?

+ D'anticipation

« Je prends le maximum de précautions pour sécuriser la santé de mon cheptel. »

ACTIONS	PRISES EN CHARGE HT	
	Caisse Simple	Caisse Complémentaire
Boucles BVD	50 %	75 %
Contrôle avant-vente	100 %	100 % (+ forfait de prélèvement)
Contrôle introduction	25 %	50 %
Concours	50 %	100 %
Marais (BVD)	50 %	75 %
Marais (Besnoitiose)	100 %	100 % (+ forfait de prélèvement)
Aménagement nurserie		500 €
Contrat Jeune Installé		
Cotisations		Gratuité pendant 3 ans
Bilan cheptel		100 %
Contrat de soins		1 000 € la 1 ^{ère} année 500 € les 2 années suivantes
Qualité de l'eau : visite état des lieux et analyse complète		100 %



+ De sérénité

« En cas de suspicion, je teste et je me rassure. »

ACTIONS	PRISES EN CHARGE HT	
	Caisse Simple	Caisse Complémentaire
Aide au diagnostic	50 %	75 %
Avortements	60 %	85 %
Analyse eau		100 %

+ D'indemnisations

« Je ne veux pas supporter seul, financièrement, un coup dur sanitaire. »

ACTIONS	PRISES EN CHARGE HT	
	Caisse Simple	Caisse Complémentaire
Plans de lutte		
Analyses	75 %	100 %
Réforme des positives	Indemnisation	Indemnisation x 2
Maladies réglementées		
Tuberculination	0,80 € / bovin	1,90 € / bovin
Abattage diagnostic	230 € / bovin	460 € / bovin
Caisse Coup Dur Sanitaire (CCDS)		
Indemnisations des pertes relatives à un coup-dur sanitaire	85 % des pertes Franchise : 20 fois le montant de la cotisation annuelle	85 % des pertes Absence de franchise si pas de dossier CCDS ouvert pour la même cause depuis 5 ans
Autres		
Aide à l'euthanasie (bovin malade en l'absence de solution thérapeutique)		40 € (limite : 1 / tranche de 100 bovins cotisants)

Avec le soutien du Conseil Départemental de la Manche



Règlement intérieur de la Caisse Complémentaire



Se référer au règlement intérieur ainsi qu'au guide pratique pour davantage d'informations sur nos aides et nos conditions.

Document non contractuel.

Bénéficiez de tous ces avantages pour **2,10 euros* de plus / bovin cotisant****

* Remise de 0,20 euro pour les éleveurs purs allaitants.

** Première année surcôtée de 1,05 euro / bovin cotisant, sans carence sur les aides.

Engagement minimum de 2 ans.